

Règlement intérieur du 36^{ème} Open International d'Echecs de Béthune

TOURNOI A, B et C

Article 1 : organisation

L'Association Echéphile Béthunoise (A.E.B.) organise son 36^{ème} Open International d'Echecs de Béthune (Challenge Henri KUC 1^{er} président de l'A.E.B et fondateur de l'Open International), du 26 au 30 décembre 2015, salle Olof Palme à Béthune.

Le tournoi A est réservé aux joueurs dont le classement ELO est supérieur ou égal à 1900.

Le tournoi B est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 2000 et strictement supérieur à 1599.

Le tournoi C est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1700.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

Ces tournois étant homologués FIDE tous les joueurs doivent être titulaires d'un code FIDE. **Ce code s'obtient par démarche personnelle auprès de sa fédération nationale.**

Le ELO FIDE au jour du tournoi prévaut sur tout autre classement.

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2 : homologation

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), il se joue en **9 rondes**. Les appariements informatisés (programme PAPI 3,219 conçu par Erick MOURET) se font :

- Tournois A et B au **système suisse accéléré** (système de Haley), sans protection de club ou de famille.

Les appariements sont accélérés pendant les 2 premières rondes.

- Tournoi C au **système suisse**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le 1^{er} juillet 2014 (Congrès de Tallinn 2013).

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FFE de janvier 2016 et pour le classement ELO FIDE de janvier 2016.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de 1h30 plus 30s par coup pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie (on joue son coup sur l'échiquier et ensuite on le note sur sa feuille de partie, sauf cas particulier des demandes de nulle).

Les parties de la ronde 1 seront ajournées à 18h30, les parties des rondes 3, 5 et 7 seront ajournées à 14h30. La reprise de l'ajournement sera fixée par l'arbitre principal.

Article 4 : horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : 26.12.12 à **13H30**

Ronde 2 : 26.12.12 à **19H30**

Ronde 3 : 27.12.12 à **9h30**

Ronde 4 : 27.12.12 à **15h30**

Ronde 5 : 28.12.12 à **9h30**

Ronde 6 : 28.12.12 à **15h30**

Ronde 7 : 29.12.12 à **9h30**

Ronde 8 : 29.12.12 à **15h30**

Ronde 9 : 30.12.12 à **9h30**

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 40€ pour les adultes et à 20€ pour les jeunes de moins de 20 ans.

Le demi-tarif est accordé aux Maîtres FIDE, aux joueuses féminines et aux joueurs à mobilité réduite et aux handicapés visuels.

La date limite d'inscription est fixée au 26 décembre 2015 à 12h30.

Pour être appariés à la ronde n°1, les joueurs doivent pointer absolument avant 12h le 26/12/2015. Les joueurs retardataires seront appariés automatiquement pour la ronde 2.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le **buchholz tronqué** puis la **performance**.

La cérémonie de remise des prix est prévue le 30 décembre à 16 h 30. **Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT.** Tout prix partagé inférieur à 50€ n'est pas attribué mais est reversé sur les prix des places supérieures.

Les autres prix non-cumulables (hors le prix CDJE62) **sont attribués à la place réelle.**

Le prix CDJE sera remis sur justification d'être effectivement du département Pas de Calais 62. Ce prix est cumulable.

Les joueurs ne peuvent pas se faire représenter. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Spelers Kunnen niet worden weergegeven. Elke speller die tijdens de slotceremonie niet aanwezig afziet ipso facto aan de prijs.

Players can not be represented. Any player not present at the closing ceremony renounced ipso facto to its price.

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par :

Christian TERNOISE (Arbitre FIDE) Arbitre principal de l'Open

assisté par :

Michel Barbaut (Arbitre fédéral 3)

Francis Bugny (Arbitre fédéral 3)

Article 8 : comportement (joueurs et accompagnateurs ou visiteurs)

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Dans la salle de jeux tout appareil électronique (téléphone, tablettes, ordinateurs, etc...) doit être éteint. Cette mesure s'applique tant aux joueurs, aux spectateurs qu'aux accompagnateurs et visiteurs.

Au risque d'exclusion du tournoi, l'usage d'ordinateurs, tablettes et autres androïdes est strictement interdit dans l'aire de jeu que ce soit par les joueurs, les spectateurs, les accompagnateurs ou les visiteurs. L'aire de jeu est définie par la salle du Dojo (zone de jeu) et salle Olof Palme (buvette). L'usage d'ordinateurs, tablettes et autres androïdes est toléré exclusivement en salle d'analyse.

Aucun joueur n'est autorisé en salle d'analyse alors que sa partie n'est pas terminée.

Rappel : les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs et à ce titre doivent se montrer silencieux en salle de jeux et observer les règles et s'abstenir de toute intervention. L'inobservation des règles par un joueur devenu spectateur pourra entraîner son exclusion du tournoi.

Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique (vapoter) dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit d'utiliser un flash photographique une fois la ronde lancée.

Artikel 8 : gedrag (spelers en begeleiders of bezoekers)

De spelers moeten het Handvest van de spelers van de Franse Schaakfederatie en de ethische gedragscode van de FIDE eerbiedigen.

Het is verboden in de toernooizaal te analyseren of te blitzen. De niet-gerechtvaardigde forfaits zullen worden gemeld aan de toernooiendirectie van de Franse Schaakfederatie wat de Franse spelers betreft, en aan de betrokken federatie wat de buitenlandse spelers betreft.

In de speelzaal moet elk elektronisch apparaat (telefoon, tablet, computer en dergelijke) uitgeschakeld zijn. Deze maatregel geldt zowel voor de spelers, de toeschouwers als voor de begeleiders en de bezoekers.

Op straffe van uitsluiting is het gebruik van computers, tablets en andere androïds strikt verboden in het spelersgebied en dit zowel voor de spelers, de toeschouwers als voor de begeleiders en de bezoekers. Het spelersgebied bestaat uit de dojozaal (de speelzaal) en de zaal Olof Palme (de zaal met de bar).

Het gebruik van computers, tablets en andere androïds wordt uitsluitend

toegestaan in de analysezaal.

Geen enkele speler mag zich in de analysezaal bevinden indien hij zijn partij niet beëindigd heeft.

Ter herinnering : de spelers, die hun partij beëindigd hebben, worden toeschouwers en als dusdanig moeten ze in de speelzaal zwijgen, de regels eerbiedigen en zich van elke tussenkomst onthouden. Het niet-naleven van de regels door een speler die toeschouwer geworden is, kan zijn uitsluiting tot gevolg hebben.

Het is strikt verboden in de speelzaal te roken of een elektronische sigaret te gebruiken.

Het is ten strengste verboden om een fotografische flitser te gebruiken wanneer de ronde begonnen.

Article 8: Behaviour (players, players' relatives or visitors)

Players have to abide by FFE's "Charte des Joueurs" and FIDE's Code of Ethic. It is forbidden to analyse games or play blitz games in the playing hall. Unjustified forfeits will be notified to FFE's "Direction des Tournois" for French players and to the relevant chess federation for foreign players.

All electronic devices (phone, tablets, computers, etc.) must be turned off in the playing hall. This rule applies to players, spectators, players' relatives and visitors.

The use of computers, tablets and other electronic devices by players, spectators, players' relatives or visitors in the playing area is strictly forbidden and would result in exclusion from the tournament. The playing area is defined as the "salle du Dojo" (playing hall) and "salle Olof Palme" (bar).

The use of computers, tablets and other electronic devices is only authorized in the analysis room. No player can enter the analysis room before his or her game is finished.

Reminder: players who have finished their games are considered as spectators and as such must be silent in the playing hall, abide by the rules and not interfere with games. A player considered as spectator who would default the rules may be excluded from the tournament.

It is strictly forbidden to smoke or use an electronic cigarette in the playing hall.

It is strictly prohibited to use a photographic flash when the round started.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue Nord Pas-de-Calais des Echecs ou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : nullité par accord mutuel (conditions cumulatives)

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Dans tous les cas une proposition de nullité ne pourra être accordée par l'arbitre qu'après 20 coups et une heure de jeu au minimum.

Article 11 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 : Retard

Tout joueur qui arrive avec plus de trente minutes (30 mn) de retard après le lancement de la ronde perdra la partie sauf si l'arbitre principal en décide autrement.

L'inscription au challenge Henri KUC implique l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur

Philippe DAMAREZ

L'Arbitre principal

Christian TERNOISE